

CAP Avenir vous informe



**CAP Avenir**  
CONSEIL - AUDIT - PRÉVENTION

# BARBECUE : LES RÈGLES DE SÉCURITÉ INDISPENSABLES



Convivial et facile à utiliser, le barbecue est un incontournable de l'été. Mais sans le respect de quelques règles de sécurité, le repas peut vite se transformer en catastrophe !

Chaque année, le ministère de la Santé recense en moyenne 200 accidents causés par les barbecues : brûlures, incendies, intoxications...

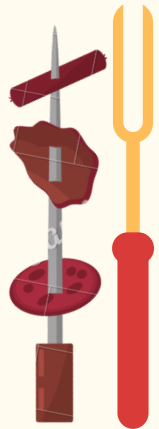


En cas de brûlure superficielle, refroidissez la zone brûlée avec de l'eau tempérée (15 à 25°C). Si les vêtements sont collés à la peau, ne pas les enlever et faire couler l'eau par-dessus.

Attention, si la brûlure est trop étendue, n'appliquez pas cette méthode au risque de provoquer une hypothermie.

Privilégiez le charbon de bois ou le bois naturel, au lieu de bois de récupération et de cagettes qui peuvent émettre des fumées toxiques liées à un traitement par produit chimique.

CAP Avenir réalise toute l'année des formations en lien avec cette thématique. Nous proposons par exemple la conduite à tenir face au risque d'incendie, le maniement des extincteurs, S.S.T. pour les premiers secours .. Nous espérons que les connaissances acquises lors de ces formations permettent à nos stagiaires d'avoir les bons réflexes afin d'éviter des situations dangereuses au quotidien !



**SAS Conseil Audit Prévention Avenir**

Le MELTEM - Tour C rue Wangari Maathai 57140 Norroy-le-Veneur

Commercial 06 79 84 77 62 • Formation 06 71 41 16 98 • [contact@cap-avenir.fr](mailto:contact@cap-avenir.fr)

SIRET : 841 456221 00024-CODE NAF 8559A • Numéro de déclaration d'activité : 44570389757